

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 10 JUILLET 2020**

Date de la convocation : 06 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à onze heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Pauline BABEY FOLTZER, maire.

**Présents** : Anthony ANDRE, Pauline BABEY-FOLTZER, Fanny DUGRAVOT, Steve ESCH, Vincent HUMBERT, Mélanie LANGLOIS, Anne LEBRUN, Amélie MANGIN, François MARANDEL, Denis VAUTHIER, Michel VUILLEMIN

**Représentés** : Chantal DAUBIE par Denis VAUTHIER, Christine LAMBACH-UEBERSAX par Fanny DUGRAVOT, Céline PIERCY par Amélie MANGIN, Pascal SACHOT par Vincent HUMBERT

**Secrétaire** : Monsieur Anthony ANDRE

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.  
La séance est ouverte.

**10072020\_01 - Élection des délégués des conseils municipaux formant le collège électoral des élections sénatoriales**

Sont élus à l'unanimité :

BABEY-FOLTZER Pauline, déléguée titulaire  
HUMBERT Vincent, délégué titulaire  
LAMBACH-UEBERSAX Christine, déléguée titulaire

ESCH Steve, délégué suppléant  
DUGRAVOT Fanny, déléguée suppléante  
VAUTHIER Denis, délégué suppléant

**10072020\_02 - Demande de subvention au Conseil Départemental pour le programme de voirie 2020**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le programme de voirie 2020 pour l'aménagement et le renforcement de 3 voies, elle expose que ce projet présente des dépenses de travaux éligibles dont le budget HT est estimé à 32 438,40 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet qui lui a été présenté et notamment son plan de financement.
- Sollicite le soutien de l'état.
- S'engage à financer avec ses ressources propres la part des dépenses qui ne sera pas couverte par les subventions sans dépasser au total le taux maximum autorisé d'aides publiques pour cette opération.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.
- Certifie que le projet pour lequel les subventions sont demandées n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet par l'Administration.

Les subventions seront versées sur le compte de la commune, receveur principal, perception Trésorerie Epinal Poincaré.

**10072020\_03 - Commissions communales : modifications**

Après réflexion, Madame Fanny DUGRAVOT décide d'intégrer la commission communication. Elle se compose donc des membres suivants :

La commission communication : **Anne LEBRUN, Vice-présidente**

Membres : Mélanie LANGLOIS, Amélie MANGIN, Céline PIERCY, Fanny DUGRAVOT

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12h00 .

**Fait à UZEMAIN, les jours, mois et an susdits**

Le maire,  
Pauline BABEY FOLTZER

